

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES NON PERMANENTS POUR SIÉGER
AU SEIN DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL
À PROJET SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL PLACÉE AUPRÈS DE
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME
DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS POUR LA CRÉATION DE PLACES DE SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE « CLASSIQUE » ET/OU « RENFORCÉ » POUR
PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP
(AAP 2024-002)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

Vu le décret n°2020-147 du 21 février 2020 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du 23 décembre 2024 du Conseil départemental de la Somme constatant l'élection de Mme Christelle HIVER à la présidence de cette assemblée ;

Vu l'arrêté du 13 février 2024 fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2024 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence du Département ;

Vu l'avis d'appel à projets pour la création de places de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « classique » et/ou « renforcé » pour personnes adultes en situation de handicap en date du 14 novembre 2024 ;

Vu les désignations de la Présidente du Conseil départemental ;

Sur proposition du Directeur général des services ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social placée auprès de la Présidente du Conseil départemental de la Somme est complétée, dans le cadre de l'appel à projets pour la création de places de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « classique » et/ou « renforcé » pour personnes adultes en situation de handicap en date du 14 novembre 2024 conformément à l'article et R. 313-1-III-2° à 4°, par des membres ayant voix consultative, ainsi qu'il suit :

MEMBRES NON PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Représentants	Nombre	Titulaires	Suppléants
Personnes qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine du handicap	2	<p>Christophe PRAQUIN Chef de service Foyer de vie de Tilloloy</p> <p>Julien REY Directeur Centre d'habitat de Chepy</p>	<p>Jocelyne POURRIAU Directrice Foyer de vie de Tilloloy</p> <p>Françoise HENON Directrice Foyer de vie/foyer d'hébergement/SAVS ACVSC de Cayeux-sur-Mer</p>
Représentants d'usagers concernés par l'appel à projet concerné	1	<p>Mathieu ROGES Vice-Président Association ADEP Représentant d'Usagers - Intervenant Pair</p>	
Agents des services techniques, comptables ou financiers des services du Département désignés en qualité d'expert	3	<p>Isabelle DELAFONT Directrice de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées</p> <p>Patricia RIMBAULT Responsable du pôle établissements de la direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées</p> <p>Delphine FOURNIER Directrice adjointe de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées</p>	<p>Béatrice GUEUDRE Responsable du pôle allocations et prestations de la direction de l'autonomie</p> <p>Blandine TALVA Cheffe du service APA, PCH, transports adaptés du pôle allocations et prestations de la direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées</p> <p>Serge RANSON Responsable de Pôle vie à domicile de la direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées</p>

Article 2 : le mandat des membres désignés à l'article 1^{er} vaut spécialement dans le cadre de l'appel à projets pour la création de places de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « classique » et/ou « renforcé » pour personnes adultes en situation de handicap en date du 14 novembre 2024.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai franc de deux mois à compter de sa mise en ligne, soit d'un recours administratif devant le Président du Conseil départemental de la Somme, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet www.somme.fr.

Fait à Amiens, le 14/04/2025

La Présidente du Conseil départemental
de la Somme



Christelle HIVER

